

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-quatorzième session du Comité permanent
Lyon (France), 7 - 11 mars 2022

Questions administratives et financières

RAPPORT SUR LES SCÉNARIOS BUDGÉTAIRES
PROPOSÉS POUR 2023-2025

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.

Récapitulatif

2. Le programme de travail et le budget proposés pour le triennat 2023-2025 seront présentés sous le même format que ceux soumis pour la 18ème session de la Conférence des Parties en 2019 (CoP18) et suivront la structure et les activités actuelles du Secrétariat.
3. Les catégories et activités du budget de fonctionnement resteront les mêmes avec quelques modifications pour certaines activités spécifiques, le cas échéant. Les activités proposées s'inscriront dans la continuité des activités mises en œuvre au cours des précédentes périodes en tenant compte des leçons tirées et résultats obtenus au cours de ces périodes.
4. De plus, le programme de travail et budget proposé pour 2023-2025 tiendra compte des recommandations du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) dans son rapport d'audit de 2021 ainsi que des demandes prévues à la Résolution Conf. 18.1 *Financement et programme de travail chiffré pour le Secrétariat pour la période triennale 2020-2022*.

Propositions budgétaires

5. En vertu du paragraphe 7 de la Résolution Conf. 18.1, le Secrétariat propose de présenter trois options de scénarios pour le budget, à la 19ème session de la Conférence des Parties (CoP19). Les trois scénarios incluront les éléments clés suivants :
 - a) Croissance nominale zéro : ce scénario présentera le budget opérationnel maintenu au taux actuel (2020-2022) en termes nominaux, y compris en ce qui concerne le personnel et les coûts opérationnels. L'estimation des coûts des salaires se basera sur le barème de l'ONU pour 2021, ajusté à la hausse à raison de 2 pourcent par an sur les coûts salariaux standards 2022, comme convenu à la CoP17. Les coûts salariaux standards sont sujets à révision par le siège des Nations Unies en début d'année 2022 et seront utilisés pour le calcul des scénarios de budget à la CoP19.
 - b) Croissance réelle zéro : ce scénario maintient le nombre de membres du personnel actuel et prévoira une augmentation des coûts opérationnels basée sur les dépenses réelles au cours de la période 2020-2022, et utilisera les derniers coûts salariaux standards des Nations Unies ajustés d'une majoration de 2 pourcent par an pour les années 2023, 2024, et 2025. Ce scénario inclura également les ajustements proposés pour les Dépenses d'appui aux programmes relatives aux frais essentiels (indirects) couverts par le PNUE sur la partie retenue des Dépenses d'appui aux programmes ainsi que des frais généraux (directs) couverts par la CITES.

- c) Croissance progressive : ce scénario s'appuie sur la croissance nominale zéro et inclura deux postes financés par le solde du fond comme convenu à la CoP18, les recommandations de l'audit du BSCI réalisé en 2021 d'après les détails inclus au document Doc. 10.1 SC74 et autres nouvelles propositions relatives à l'application du programme de travail et de la Convention.
- 6. Les scénarios ci-dessus incluront les coûts du personnel salarié et non-salarié dont il est proposé qu'ils soient financés à partir du Fonds d'affectation spéciale et du Fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités de la Convention.
- 7. Le calcul des contributions annuelles des Parties se basera sur le barème des quotes-parts des Nations Unies pour 2022-2024 tel qu'adopté par l'Assemblée Générale.
- 8. En vertu du paragraphe 23 du Mémoire d'accord entre le Comité permanent de la Conférence des Parties à la CITES et le Directeur général du PNUE, le Secrétariat partagera les scénarios de budgets préliminaires avec le Directeur général pour qu'il l' « examine et soumette ses observations en ce qui concerne toutes les questions en rapport direct avec le rôle et les fonctions du Directeur général avant que la proposition finale de budget ne soit soumise par le Secrétaire-général pour examen par la Conférence des Parties ».
- 9. Les trois scénarios de budget pour la proposition de programme de travail et budget pour la période triennale 2023-2025 seront publiés dans les langues officielles de la Convention, 150 jours avant la 19^{ème} session de la Conférence des Parties.

Recommandations

- 10. Le Secrétariat demande au Comité permanent d' :
 - a) étudier ce rapport ; et
 - b) adresser son avis au Secrétariat sur les scénarios de budget proposés ainsi que la préparation des discussions budgétaires lors de la 19^{ème} session de la Conférence des Parties.